

2ème Modification
du Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
le bourg 1ère modification du PLU / le bourg 2ème modification du PLU

3.

- 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 20 décembre 2017
- Prescription de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme le 30/09/2021
- Dossier soumis à enquête publique du
- 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le

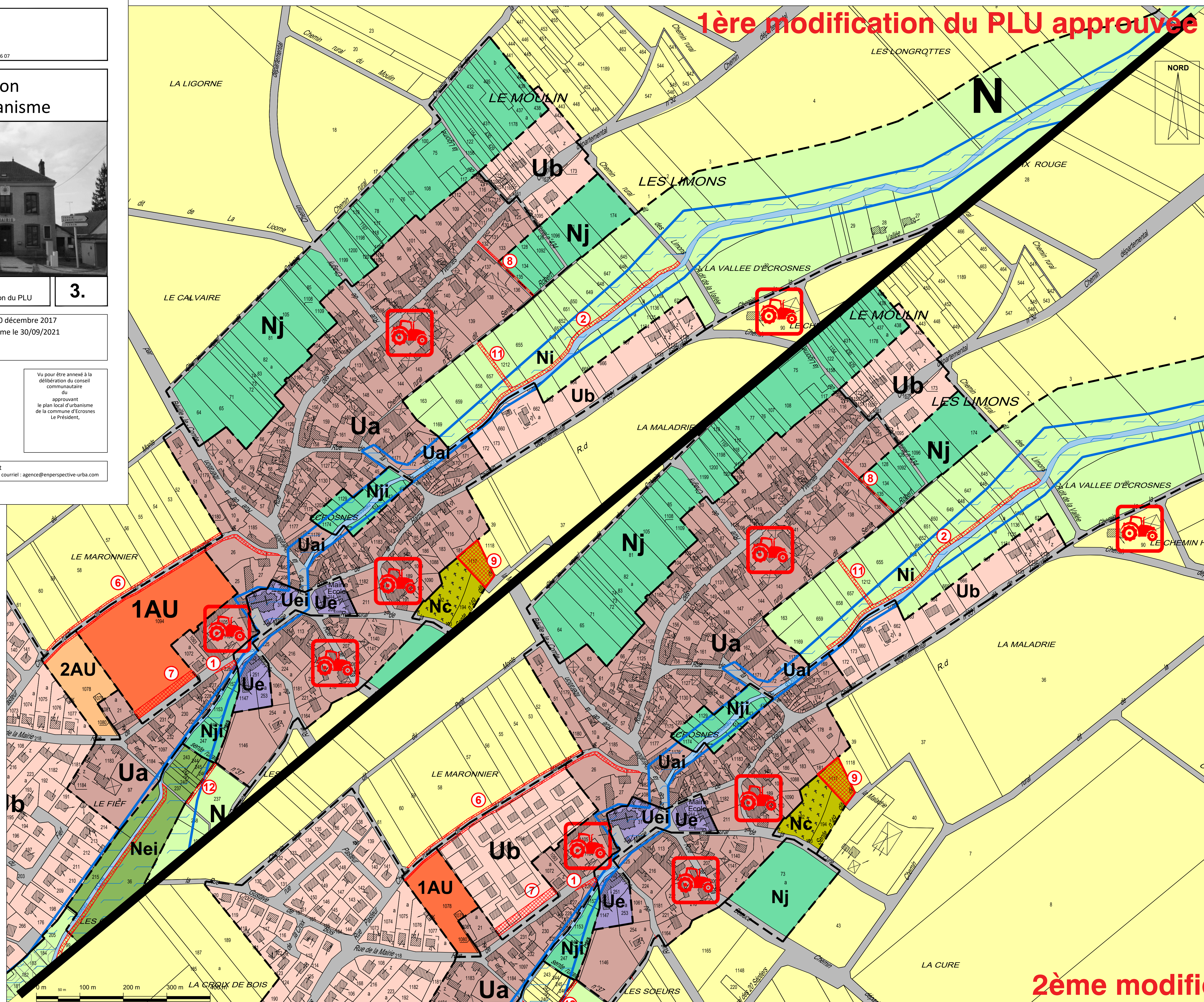
ECHELLE :
1/2000

PHASE :
Notification PPA
Enquête publique

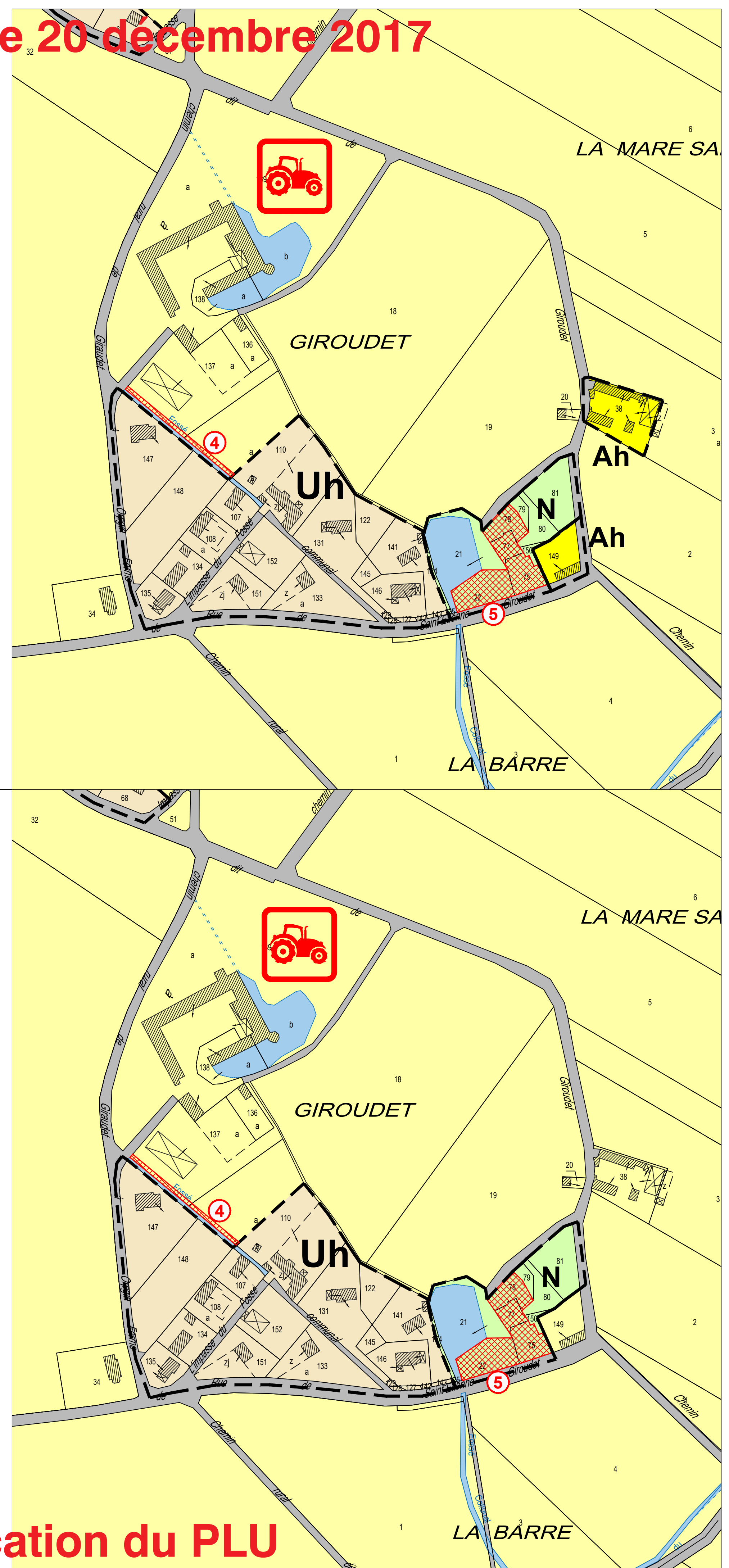
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du
approuvant
le plan local d'urbanisme de la commune d'Ecrosnes
Le Président,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
4bis, rue Saint Barthélémy - 28000 Chartres - TEL : 02 37 30 26 75 - courriel : agence@perspective-urba.com

- Limite communale
- - - Limite de zone
- Ua Zone urbaine bâti ancien
- Ub Zone urbaine bâti récent
- Ue Zone urbaine équipements
- Uh Zone urbaine hameaux
- 1AU Zone d'urbanisation future à court terme habitat
- 2AU Zone d'urbanisation future à long terme habitat
- A Zone agricole
- Ah Zone agricole hameaux et écarts
- N Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Nc Zone naturelle destinée au cimetière
- Ne Zone naturelle à vocation d'équipements publics
- Nj Zone naturelle jardins
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Site d'exploitation agricole en activité
- Zone inondable



1ère modification du PLU approuvée le 20 décembre 2017



2ème modification du PLU